



FORMATION

GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCAL

CURSUS EN ALTERNANCE

TITRE PROFESSIONNEL DE NIVEAU 5

INSCRIT AU RNCP 37949



Public et Prérequis

Ce parcours de formation s'adresse aux jeunes ayant au maximum 29 ans révolus (30 ans moins 1 jour) ou sans limite d'âge aux apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, aux travailleurs handicapés, aux personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Niveau 4 (BAC ou équivalent) requis.

Le futur apprenant doit avoir un bon niveau en français et mathématiques, ainsi que de bonnes notions en bureautique.

Il doit également disposer d'un ordinateur portable et des logiciels de bureautique.



Dates | Durée | Rythme

Dates : à définir

Durée : 644 heures en centre de formation . Durées indicatives et ajustables selon profil.

Rythme de l'alternance : 2 jours en formation et 3 jours en entreprise



Effectifs

De 6 à 12 personnes maximum.



Objectifs de la formation

- Etablir et présenter les arrêtés comptables périodiques et annuels
- Renseigner et contrôler les déclarations fiscales
- Etablir et présenter des états prévisionnels de l'activité de l'entreprise



Certification visée

Titre professionnel Gestionnaire Comptable et Fiscal du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

Niveau 5 (BTS, DUT)

Date d'enregistrement au Journal Officiel : 21 juillet 2023

RNCP : N° Fiche RNCP37949

Aucune équivalence avec d'autres certifications professionnelles ou habilitations.



Débouchés

A l'issue de la formation vous pourrez postuler aux emplois suivants en entreprise ou organisations relevant du secteur marchand, des services, voire du secteur non marchand, ou cabinets d'expertise-comptable, réalisant pour leur client la tenue ou la révision de la comptabilité : Agent comptable, Chef comptable, Collaborateur en cabinet comptable, Comptable général, Gestionnaire comptable et fiscal, Responsable comptable et financier.

Une poursuite d'études est envisageable si vous souhaitez vous spécialiser (TP Gestionnaire de Paie) ou renforcer votre profil (Bachelor Responsable administratif et financier).



Contenu de la formation

La formation est élaborée selon le référentiel du ministère du Travail.

Le titre professionnel est composé de deux activités types, chaque activité type correspond à un bloc de compétences dénommé certificat de compétences professionnelles (CCP) qui comporte les compétences nécessaires à la réalisation de l'activité.

- Alternance en entreprise
- Période d'intégration
- CCP 1 : Etablir et présenter les arrêtés comptables périodiques et annuels

Module 1 : Déterminer les opérations d'inventaire pour l'arrêté des comptes

Module 2 : Réviser, valider les comptes annuels

- CCP 2 : Renseigner et contrôler les déclarations fiscales

Module 3 : Etablir, contrôler et valider les déclarations fiscales périodiques

Module 4 : Etablir, contrôler et valider les déclarations fiscales annuelles

- CCP 3 : Etablir et présenter des états prévisionnels de l'activité de l'entreprise

Module 5 : Analyser les états comptables de synthèse

Module 6 : Etablir et présenter des budgets et prévisions financières

- Accompagnement à la rédaction du Dossier Professionnel
- Sessions d'évaluations en cours de formation
- Examen final du titre professionnel en centre de formation



Modalités pédagogiques

Formation présentielle avec parcours personnalisable. Cours collectifs avec alternance d'apports théoriques et de mises en pratique avec études de cas de situations professionnelles. Certains modules de formation pourront être organisés en distanciel. Accès sécurisé à un extranet de formation contenant l'ensemble des supports et ressources pédagogiques, documents administratifs, et questionnaires de satisfaction.



Modalités d'évaluation et de certification

Évaluations en cours de formation, dossier professionnel, mise en situation professionnelle écrite et oral d'entretien avec un jury professionnel.

Délivrance du titre professionnel par la DREETS (ministère de l'emploi) sur décision du jury d'examen.

Possibilité de valider un/des blocs de compétences. En cas de validation partielle de la certification, la durée de validité des modules obtenus est de la durée de validité du Titre.



Modalités d'admission

La procédure d'admission vise à vérifier l'adéquation entre les prérequis, le choix du parcours certifiant, le projet professionnel et le profil du candidat.

Tests de positionnement et entretien individuel de motivation sur rendez-vous. Dossier de candidature.

Le délai d'accès varie selon les modalités de financement choisies. Pour plus de renseignements, nous contacter.



Accessibilité

Les personnes en situation de handicap bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement adapté par le référent handicap. Pour tout besoin d'adaptation, merci de nous contacter. Référent handicap : Nadège LEVIS



Financement

Devis sur demande.



Contacts aifcp13@gmail.com 04.96.18.61.65 | 06.70.91.09.39